

C'est intéressant comme le hasard fait les choses parfois. Il y a deux jours, j'ai été invitée à parler devant la brigade de police qui s'occupe des renvois des gens dans leur pays. Ils souhaitent être sensibilisés aux valeurs culturelles et aux normes de comportement des différents groupes ethniques, dont les Albanais. Ils s'intéressaient à savoir comment s'y prendre pour que le renvoi se fasse dans un cadre « normal ».

Et me voilà, deux jours après, devant vous, afin de vous parler de ma vision sur l'intégration. Drôle de coïncidence ! Comme si, pour parler d'inclusion, on ne pouvait pas se passer de l'exclusion, comme pour rappeler qu'il y a toujours deux côtés de la médaille, même dans le cadre de la migration.

J'ai parfois l'impression qu'on prend les migrants pour des handicapés et je rejoins en cela un théoricien de l'intégration, Manuel Boucher (2000). Réfléchissez au nombre de structures intermédiaires ayant des activités spécifiques, destinées à prendre en charge des problèmes particuliers qui existent. Ce n'est pas un reproche concernant l'existence de ces institutions, fort utiles dans certains cas, c'est juste une constatation du fait que les personnes migrantes sont loin d'une intégration « normale ».

Au-delà des polémiques idéologiques entre universalisme, (*où on prône l'égalité de tous*) et différencialisme, (*qui prêche pour la reconnaissance d'un héritage culturel propre à chaque peuple ou ethnie, qui mérite d'être ainsi reconnu et préservé par les institutions politiques*), la question de l'intégration ne concerne pas seulement les populations migrantes, mais bien toutes les personnes « différentes » qui risquent d'être exclues.

Pour quelqu'un issu de l'immigration, posséder la nationalité suisse est très important, mais ne suffit pas pour être totalement intégré, surtout lorsque la différence est visible.

Ce que les exclus et les assistés ont en commun c'est le fait de faire l'objet de politiques spécifiques. La différence culturelle représente un handicap qui peut conduire vers l'isolement. La combinaison de plusieurs handicaps qu'ils soient sociaux, culturels ou économiques entraîne vers l'exclusion et parfois vers la délinquance, pour Boucher (2000). Dans une société d'exclusion, l'enjeu est d'éviter le chaos... En Europe, un fil rouge structure la condition des immigrés et de leurs descendants : le déficit de légitimité, pour Rea et Tripier (2003). La présence des premiers est souvent contestée, les seconds, quels que soient leurs efforts de conformité, restent suspects de vouloir se soustraire aux obligations d'intégration.

Le mot « intégration » désigne couramment « l'opération par laquelle un individu s'incorpore à un groupe ». Il s'agirait de devenir autre chose en demeurant soi-même, selon Helle (2004). C'est devenu le maître mot du discours sur les étrangers, un terme bateau (contenus et réalités différentes) qui risque de devenir banal à force d'être répété.

Mais ce n'est pas indispensable pour vivre ensemble. Le problème est qu'aujourd'hui on n'a plus le temps d'attendre que les choses se fassent d'elles-mêmes.

L'inclusion dans la vie suisse est l'œuvre de la vie elle-même et non d'une imposition. L'intégration se fait dans les contacts, les échanges, la participation, le lien social que les migrants établissent avec la population, dans l'intensité et la qualité du « vivre ensemble ». Comme Magaly Hanselmann (2005) le dit, il ne faudrait pas se laisser dicter sa conduite par le discours ou les préjugés, mais aller à la découverte de l'autre. Il n'y a pas de recette ou de modèle à respecter, juste essayer de construire ensemble un avenir commun.

L'espace de l'intégration est loin d'être consensuel et équilibré. On vit dans une société de « gestion du risque » où il y a une nette séparation entre les différents milieux sociaux.

Il faudrait faire attention, selon Boucher (2000), à ce que la mise en accusation des « handicaps culturels » ne masque pas la responsabilité première des handicaps sociaux. Paradoxalement plutôt que d'être une façon innovante de lutter contre les inégalités, j'ai l'impression que les actions spécifiques en faveur de l' « intégration » deviennent une forme déguisée de résignation face aux conséquences de la fragmentation culturelle et sociale.

Dans un tel contexte de « gestion du risque » il est difficile pour les acteurs de l'intégration de se constituer en mouvement collectif. Je constate qu'ils sont rarement des contrepouvoirs, mais plutôt des interlocuteurs privilégiés des autorités qui détiennent le pouvoir politique et économique.

Entre d'une part, la répression (volonté de reconquérir une certaine unité sociale, culturelle et nationale grâce à la force institutionnelle et le rêve du retour des « institutions totales ») et d'autre part, la résignation d'une politique libérale, il existe une autre voie : la volonté de construire le sujet.

L'enjeu serait de passer d'une « égalité formelle » à une « égalité réelle », (Boucher 2000), pas seulement entre nationaux et étrangers, mais également entre étrangers. Vous n'avez pas l'impression qu'on fait la différence aujourd'hui entre les catégories de migrants : Bons (Nord-Ouest) / Mauvais (Sud -Est) ?

Tout cela pour dire que dans ce contexte où des logiques multiples sont en tension, il ne sert à rien de vouloir imposer des normes devenues caduques par ailleurs.

Ce serait souhaitable de favoriser plutôt, la production d'une société respectueuse des individus, considérés réellement comme des sujets (capacité qu'un individu a d'être un acteur en combinant diversité et universalité grâce au principe de subjectivation ou individualisation réflexive).

Comme le souligne F. Dubet (1999, cité par Boucher 2000) une société moderne et démocratique qui veut donner une chance à tous les individus d'être des acteurs de leur propre vie, plutôt que de les normaliser par un processus d'intégration bien confus, devrait au contraire, les armer pour qu'ils soient sujets de leur expérience.

Ceci serait le résultat d'un double processus d'ouverture, pour Lusso (2001) : d'un côté, ouverture de l'individu ou du groupe, en provenance de l'étranger, à l'égard de normes, valeurs et usages du pays « hôte » ; de l'autre côté, ouverture de la société d'accueil à l'égard des particularités culturelles des nouveaux venus et des possibilités qui leur sont offertes d'occuper un espace de participation sociale.

Il y a une contradiction entre libre circulation des capitaux, marchandises et informations, et la fermeture des frontières quant à la mobilité des gens venant d'une partie du monde.

Mais l'histoire n'est pas écrite une fois pour toutes. Entre difficultés, déceptions et souffrances, beaucoup d'immigrés ont montré dans le passé et le présent une grande ténacité et volonté d'améliorer ses propres conditions. Certains ont réussi. J'estime en faire partie, parce que j'ai été bien accueillie par des suisses que je ne remercierai jamais assez d'avoir cru en moi, j'ai été traitée d'égale aux autres, ce qui m'a donnée confiance en moi et m'a permis d'affronter les difficultés de la vie dans un pays qui n'était pas le mien, mais que j'ai adoptée.

L'ouverture à l'autre, la capacité de le reconnaître comme similaire à soi et de l'inclure sur un plan d'égalité sera un terrain décisif pour la construction de l'avenir d'une société inévitablement multiethnique (Ambrosini, 2005). La définition des intérêts du pays liés à la

migration et les priorités qui en découlent, mais surtout l'exposition claire de ces choix pourraient faire face à la xénophobie (Piguet, 2004).

De toutes les conséquences de l'action politique de l'Etat, celles que peut produire la politique migratoire sont parmi les plus dramatiques sur le plan humain. Rejet, renvoi ou refus... peuvent briser des vies.

S'interroger sur l'intégration, c'est se poser la question du comment. De quelle manière intégrer ? C'est aussi se poser la question du qui. Qui cherche-t-on à intégrer ? Et là, de toute évidence, en Suisse, il y a un agenda différent pour les primo-arrivants d'une part, et pour les migrants qui sont déjà là, d'autre part. Pour les premiers, la tendance est clairement assimilationniste, alors que pour les autres, c'est moins une question d'intégration qui se pose que de lutte contre les discriminations.

Ça fait 10 ans que je suis en Suisse et cela me fait mal de me sentir à l'écart de toute décision qui est prise dans le pays où j'habite. Je pense que l'intégration par la citoyenneté à travers le droit de vote, avant d'arriver à l'intégration par la nationalité (*à travers la naturalisation*), peut être pour certains, dont je fais partie, une solution. Ce serait la preuve que la société me considère comme faisant partie d'elle. Je ne dis pas que cela devrait être automatique, ce serait au migrant de faire les démarches administratives pour pouvoir exercer ce droit, mais cela permettrait de penser qu'on est tous égaux.

Je fais le rêve, en paraphrasant Martin Luther King, qu'un jour nous puissions nous asseoir à la table de la fraternité. Je fais le rêve que la Suisse soit transformée en une oasis de liberté et justice. Je fais le rêve que ma fille née en Suisse ne soit pas jugée sur sa nationalité albanaise, mais à la mesure de son caractère. Je fais ce rêve aujourd'hui !

Bibliographie

- Ambrosini, M. (2005), *Sociologia delle migrazioni*, Bologna : il Mulino.
Boucher, M. (2000), *Les théories de l'intégration*, Paris : L'Harmattan.
Dubet, F. (1999), in colloque intitulé « La différence culturelle, pour une nouvelle formation des débats », organisé par Wieviorka M., (d'après Boucher 2000)
Hanselmann, M. (2005), Edito. *Intégration-Info Mars*, Lausanne : CSP, La Fraternité.
Lusso, V. C. (2001), *Quand le défi est appelé intégration*, Berne : Peter Lang.
Pascal, H. (2004), *Faut-il avoir peur des étrangers ?*, Grolley : Editions de l'Hèbe : La question
Piguet, E. (2004), *L'immigration en Suisse, Cinquante ans d'entrouverture*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, Collection le savoir suisse.
Rea, A., & Tripier, M., (2003), *Sociologie de l'immigration*, Paris : La découverte, Collection Repères.
-

Emirjeta TASHI

Licenciée en Sciences Politiques- Faculté des SSP-UNIL

Master en Criminologie et Sécurité (en cours)- Ecole des Sciences Criminelles – UNIL

Interprète auprès de l'Ordre Judiciaire Vaudois